

Pratiques Agricoles en Zones Humides : une démarche vers l'Economie Verte (APiWet)

Sous la direction d'Isabelle TECHER (EA7352 CHROME-UNIMES)

Dans la politique française du développement durable, l'agriculture occupe une place importante, de par son impact sur les ressources naturelles (Bonny, S., 1994). Les engagements nationaux pour faire de la France 'le pays de l'excellence environnementale et de [la] croissance verte [...]' (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2016) ciblent donc fortement le secteur agricole en incitant les producteurs à mettre en place des actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Le secteur de la production de plantes aquatiques, marché de niche est, à l'instar de l'agriculture vivrière, particulièrement concerné par un mode de production 'propre', plus respectueux de l'environnement. Et ce, d'autant plus que près de 90% des végétaux ornementaux présents sur le marché national proviennent de l'étranger (UE et hors UE) limitant ainsi la traçabilité phytosanitaire (source FNPHP). En effet, les végétaux fournis par les producteurs se retrouvent de plus en plus dans une grande diversité d'environnements dont la qualité doit être préservée : - chez les particuliers dans les assainissements non collectifs ; - dans les communes et chez les entreprises, dans les filtres plantés de roseaux, les lits de séchages de boues, les zones humides artificielles, les bassins de rétention, etc. Dans le domaine public, de plus en plus d'aménagements intègrent aujourd'hui les plantes aquatiques. L'exemple des bassins de baignade de Combloux (Haute-Savoie) dont l'eau est totalement régénérée par les plantes aquatiques, illustre particulièrement l'engouement pour ces végétaux. La diversification des environnements d'implantation des plantes aquatiques exige donc de pouvoir prévenir et limiter leurs impacts négatifs sur la qualité de l'environnement mais aussi sur l'homme. La limitation des traitements à base de pesticides est dans cette démarche un levier important. En parallèle d'une démarche de production sans impact sur l'environnement et l'homme, les volontés politiques et sociétales exigent également le développement voire la reconquête de la biodiversité. Dans ce contexte, la société Nymphéa Distribution, leader sur le marché de la production des plantes aquatiques ornementales et environnementales souhaite mettre en œuvre des travaux afin : - d'utiliser les végétaux aquacoles à des fins de remédiations des déchets industriels chlorurés. - de développer ces pratiques tout en élaborant un outil de contrôle de l'origine de leurs végétaux ; Ce dernier axe de recherche est soutenu financièrement dans le cadre du programme MABIOZH déposé en réponse à l'appel à projet 'Investissement d'Avenir – Initiative PME Biodiversité' de l'ADEME